



Savoir quel sont mes droits

Par **xenounouille**, le **08/11/2014 à 13:32**

bonjours je vous explique mon histoire mon fils enzo est suivit en cmmp celui a fait un sgnalement abusif en septembre quia ete envoye jusqu au parquet ces personnes m ont detruite car il mont meme pas demande d explication je suis completemeent perdu j ai ete vu par 1 assistante sociale et une infermiere de la mds mais mercredi j ai eu la suprise de la venu la police ils ont prit des photo de mon appartement et je doit etre auditionne dans le semeine avec le petit j aimerai savoir comment ca vas s e passe je n en peux plus je craque et j aimerai savoir si apres l enquete je peux attaquer le cmmp je suis perdu aider moi

Par **moisse**, le **08/11/2014 à 15:11**

Bonjour,
Je suppose que CMMP signifie centre médico psychologique de Marseille.
Celui-ci préjugant de mauvais traitements à enfants a opéré un signalement au procureur de la république d'où une enquête sociale et judiciaire.
L'enquête dira si ce signalement était manifestement abusif, exagéré, ou infondé.

Par **xenounouille**, le **08/11/2014 à 15:38**

d accord a la fin de l enquete puis je attaquer le cmmp car il m ont totalemnt detruite depuis ce 11 septembre je suis complètement detruite ma fille pleure est a peur qu on nous separe apres la fin de l enquete pui je attaquer le cmpp pour prejudice moral?

Par **moisse**, le **09/11/2014 à 08:57**

Bonjour,rnTout le monde peut attaquer tout le monde et ça à tout moment.rnAvec les feuilletons américains c'est devenu une grande mode.rnIl faudra vous faire assister par un avocat rompu au droit pénal ainsi qu'à l'action administrative.

Par **aguesseau**, le **09/11/2014 à 10:19**

bjr,rnquand on attaque une personne devant un tribunal et que celui-ci vous donne tort, la personne attaquée à tort peut se retourner contre vous et demander des dommages et intérêts.rndonc il faut bien réfléchir avant d'engager de telles actions judiciaires.rncdt

Par **xenounouille**, le **09/11/2014 à 10:52**

ces gens m ont detruites mon fils est depuis mars 2014 dans se ce cmpp est ils ont rien fait pour lui meme pas d avs encore ils ont porte un signalment abusif sans meme pouvoir esaayer de parler avec mon moi depuis septembre je suis demolite moralement j etait meme obliger d aller voir un phsyciate a cause d eux alors que j en avais jamais vu ils ont detruit ma famille ma fille et mon fils ont peur et font que pleure ils ont peur qu uon nous separe je me languis que cet enquete soit termine car la je vie un enfer dans la semeine je dois etre auditionne par la police avec mon fils

Par **perdrixperdue**, le **19/11/2014 à 21:20**

Ma (ou mon) pauvre xenounouille, je crois pouvoir t'affirmer que de droits, tu n'en a strictement aucun.rnJe suis moi-même confrontée à cette dure réalité.rnDes démons ont enlevée ma fille.rnLutter contre des démons est vain quand ceux-ci sont à tous les niveaux de l'administration.rnLa seule solution est la fuite de ce pays de malheur, pour préserver ce qui peut encore l'être: Ma santé mentale et ma vie. Des enfants, j'en ferai d'autres, ailleurs.rnLe temps fera son oeuvre.